

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

GRAND NANCY THERMAL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. a)	Travaux et construction créant une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² (14 180 m ² dans le présent projet)
41. a)	Équipement sportif et de loisirs susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes (capacité globale maximale = 3 150 personnes)
44. d)	450 places de stationnement (330 en surface et 120 souterraines) réparties en 3 zones distinctes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'une Délégation de Service Publique de nature concessive, le projet prévoit la réalisation d'un centre thermal et aquatique comprenant : un établissement thermal, un espace détente/bien-être, un espace sports et loisirs (piscines avec bassins intérieurs et extérieurs), une résidence hôtelière de 76 appartements et les espaces de stationnement associés.

En complément de ce projet "principal", pourra être éventuellement réalisée une option matérialisée par un programme immobilier d'accompagnement comprenant un hôtel (80 chambres) et un restaurant.

Le projet sera réalisé sur le site actuel (et encore en activité) de Grand Nancy Thermal qui comprend déjà des bassins intérieurs et extérieurs ainsi que des zones de stationnement ; l'ensemble étant sous gestion de la Métropole du Grand Nancy jusqu'au démarrage du projet.

Des travaux de démolition seront engagés dans le cadre de la réalisation du projet; un descriptif est détaillé ci-après au 4.3.1.



4.2 Objectifs du projet

Le projet souhaité par la Métropole du Grand Nancy (dont les contours principaux figuraient dans un programme fourni dans le cadre d'une consultation) et proposé par le présent pétitionnaire vise plusieurs objectifs :

- rénovation d'un site symbolique pour les Grands Nancéiens (piscine ronde et seule piscine de plein air du territoire)
- proposer une nouvelle offre aquatique tant en intérieur qu'en extérieur (possibilité de pouvoir profiter de bassins extérieurs toute l'année)
- renaissance du thermalisme
- création d'une nouvelle filière économique sur le territoire (thermalisme)
- création d'un centre de bien-être
- mise en valeur du patrimoine du site existant (aucun bâtiment sur le site n'étant toutefois inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques)
- amélioration générale du site en rationalisant les espaces pour permettre la création d'une importante surface d'espaces verts
- création d'un nouveau pôle d'attractivité touristique pour la Métropole du Grand Nancy

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au cours de la phase travaux, le projet consiste en :

- la démolition des bassins extérieurs existants avec la création d'un parc thermal (sur une partie duquel pourra s'installer le programme immobilier d'accompagnement optionnel), aménagement paysager permettant de redonner une ouverture au Parc Sainte Marie depuis la rue du Sergent Blandan ;
- la réhabilitation de la piscine olympique intérieure existante ;
- la réhabilitation du bâtiment existant contenant la piscine ronde pour y créer le centre de bien-être avec la réalisation d'une extension comprenant le parking souterrain, l'établissement thermal et la résidence hôtelière côté rue du Sergent Blandan en remplacement des stationnements surfaciques existants;
- la préservation et la rénovation des dômes existants;
- la création de bassins de plein air et de terrains de sport à l'arrière de la piscine olympique intérieure existante en remplacement des stationnements de surface existants;
- la création des zones de stationnements surfaciques le long de l'avenue Hyppolite Maringer et sur une partie du terrain de l'ancien Mess des Officiers.

L'emprise du projet sera entièrement clôturée au cours de la phase chantier pour éviter tout risque de sécurité vis-à-vis des riverains.

Il a été convenu avec la Métropole du Grand Nancy (Délégué), le maintien de places de stationnement provisoires dans une quantité équivalente à la situation actuelle afin de limiter la gêne et les nuisances aux riverains au cours de la phase de construction. Les installations futures du chantier tiendront compte de l'implantation de ces zones de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de l'intégralité du centre aquatique et thermal sera assurée par une entité unique qui se trouve être la Compagnie Européenne des Bains - Valvital, 2ème exploitant d'établissements de cure thermale en France.

La maintenance sur la durée de la concession sera également assurée par l'exploitant.

Les activités rassemblées sur le site seront multiples. La mixité des activités permettra de profiter pleinement de l'Eau Minérale Naturelle sous différents aspects : médical (cure thermale), bien-être, sportif et loisirs.

L'utilisation de l'Eau Minérale Naturelle, naturellement chaude, étendue à l'ensemble des espaces aquatiques permet une réduction de l'énergie utilisée. Elle permettra également le fonctionnement de bassins de plein air (bassin de nage et bassin de détente) sur l'année entière, alors que les bassins existants ne sont ouverts actuellement que durant les périodes d'été.

Au-delà de la nouveauté offerte par la création de l'établissement thermal, l'offre Sports et Loisirs proposera à la population une véritable offre de plein air largement améliorée par rapport à l'offre actuelle du site, notamment avec les espaces ludiques à destination des enfants et des adolescents.

Il est à noter que le site existant (et donc le futur) est la seule offre de piscine de plein air sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

Le projet prévoit également un espace innovant dénommé "ThermaSport-ThermaSanté" destiné au traitement préventif et curatif de certaines pathologies, notamment pour les sportifs. En complément, des recherches et études pourront y être menées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Réalisation d'une Étude de Sûreté et de Sécurité Publique
- Permis de démolir
- Permis de construire
- Dossier ICPE (déclaration)
- Demande volontaire de diagnostic archéologique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain "principal" (parcelles BT 537 à 543)	37 160 m ²
Superficie de la partie de terrain utilisée sur l'ancien Mess des Officiers (parcelle BO 875)	5 600 m ²
Surface de plancher démolie	4 630 m ²
Surface de plancher réhabilitée	6 600 m ²
Surface de plancher créée	14 180 m ²
Montant d'investissement global	97 800 000 € HT
Durée phase de construction (y compris instruction autorisations administratives 12 mois)	48 mois
Places de stationnement (surfaciques et souterraines)	450 places

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Site principal :
41-43 Esplanade Jacques Baudot
54000 NANCY
Parcelles : BT 537, 538, 539, 540, 541, 542 et 543

Parking aérien sur terrain ancien
Mess des Officiers :
35 avenue du Maréchal Juin
54000 NANCY
Parcelle : BO 875

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 67' 90" 76 Lat. 06° 16' 78" 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les périmètres de 500m autour des monuments historiques inscrits suivants : la Maison Renaudin, le Parc Corbin, la Maison Le Jeune ainsi que les maisons du 24, 25, 26, 28 et 30 rue Félix-Faure. Au cours de la phase d'appel d'offres, la Métropole a sollicité l'Architecte des Bâtiments pour conforter les projets architecturaux en concurrence et depuis la désignation du lauréat (présent pétitionnaire), des réunions mensuelles sont organisées avec l'ABF.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Nancy n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. La commune de Nancy est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels au titre des inondations (datant du 27 février 2012). Cependant, le terrain sur lequel est situé le projet n'est pas situé dans une zone de risque inondations. Le PPRI est approuvé sur la commune de Nancy.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'appel d'offres, la Métropole du Grand Nancy (Concédant) a communiqué l'intégralité des diagnostics effectués sur le site et notamment concernant la pollution. Il a été constaté la présence de quelques terres polluées au droit d'une zone de stationnement actuelle située sur l'emprise d'un ancien garage automobiles. Des diagnostics complémentaires sont prévus pour affiner ces premières études afin de valider les travaux à réaliser en conformité avec la réglementation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les piscines existantes sont alimentées avec de l'Eau Minérale Naturelle extraite depuis un forage (dénommé forage F4) qui a été réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole du Grand Nancy. Le futur centre aquatique utilisera cette même installation pour alimenter les futurs bassins. Les aménagements extérieurs laisseront vierges de modification le périmètre de protection du forage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit. Le site est concerné par les périmètres de 500m autour des monuments historiques inscrits suivants : la Maison Renaudin, le Parc Corbin, la Maison Le Jeune ainsi que les maisons du 24, 25, 26, 28 et 30 rue Félix-Faure. Le site n'est lui, pas inscrit. Un plan de repérage de ces différents monuments est joint en annexe complémentaire à la présente demande.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé à proximité du projet; uniquement des sites inscrits tel que décrit ci-avant.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le fonctionnement du centre aquatique et thermal, il y aura utilisation d'Eau Minérale Naturelle prélevée depuis un forage déjà réalisé et exploité par les piscines actuelles. Les volumes et débits de prélèvements liés au projet sont conformes aux autorisations d'exploitation du forage qui ont été délivrées depuis plusieurs années (les dites autorisations sont jointes en annexe du présent dossier).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière globale, le projet sera excédentaire en matériaux. La majorité des déblais liés à la réalisation des terrassements pour la réalisation des nouveaux bassins de piscines extérieures seront toutefois réutilisés pour le remblai des piscines actuelles supprimées. Il est toutefois entendu que la réutilisation des matériaux sur le site sera employée dans les limites des éventuelles problématiques de pollution qui seront précisées lors des diagnostics complémentaires amenés à être engagés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De manière globale et tel que précisé ci-avant, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Cependant, et pour des raisons techniques et de durabilités, il sera nécessaire d'approvisionner le projet en "matériaux nobles" pour la réalisation des structures de voiries.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet trouve assise sur un site déjà urbanisé et en exploitation (usage futur identique à l'usage actuel). Par ailleurs, le futur projet propose une amélioration de l'aménagement et des espaces par rapport à l'état actuel avec notamment : - augmentation/création d'espaces verts ("parc thermal" entre le Parc Sainte Marie et la rue du Sergent Blandan) - rationalisation des zones de stationnement, notamment surfaciques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un PPRI approuvé (27 février 2012) sur la commune de Nancy mais le site est en dehors des zones à risque identifiées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer une fréquentation supérieure à l'actuelle. Afin de gérer les nouveaux flux, le porteur du projet et la Métropole mènent des réflexions conjointes pour faciliter l'accès au futur centre. Par ailleurs, d'un point de vue plus général à l'échelle du quartier, la Métropole a déjà installé une station de vélos partagés, prévoit un aménagement des voiries périphériques (création d'un mail piétons rue Blandan notamment) et une adaptation des transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est concerné par l'arrêté 2013/DDT/TS/030 relatif à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières du réseau communal et à l'isolement acoustique. Les façades des bâtiments concernées (celles donnant sur la rue du Sergent Blandan et l'avenue du Maréchal Juin) par les prescriptions de l'arrêté seront traitées en conformité avec les valeurs d'affaiblissement acoustique demandées.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des rejets liquides qui seront tous renvoyés dans les réseaux publics d'assainissement : rejet des eaux usées et aux vannes liées aux équipements sanitaires dans le réseau public d'eaux usées, rejet de l'eau thermale (eau minérale naturelle non modifiée par traitement) dans le réseau public d'eaux pluviales, rejet de l'eau des bassins lors des vidanges dans le réseau public d'eaux pluviales après neutralisation du chlore. Les capacités des réseaux publics ont été vérifiées avec les services hydrauliques et assainissement de la Métropole du Grand Nancy.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun autre rejet liquide autre que ceux évoqués ci-avant. Sinon, il n'y a aucun rejet d'effluents chargés en produits dans le milieu naturel, ni de rejet solide, ni de rejet organique ou autre dérivé de produits.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des déchets de type "domestiques" (déchets ménagers, cartons, verre, plastiques...). Le ramassage sera effectué, soit par les services de la collectivité, soit par un prestataire spécialisé ; étant entendu que le tri des déchets sera mené au préalable. De par l'exploitation du site et des activités qui seront réalisées, il n'y aura pas de production de déchets dangereux ni de déchets médicaux (de type DASRI).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques. Cependant, de par sa situation dans le périmètre de protection de Monuments Historiques (inscrits), et comme précisé plus avant, l'Architecte des Bâtiments de France est mobilisé, en lien avec le service Urbanisme de la Ville de Nancy, et les échanges sont réguliers dans le cadre du développement du projet et de la préparation du dossier de demande de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les usages et activités futurs liés au projet sont dans la continuité des activités actuelles et existantes sous gestion de la Métropole du Grand Nancy; il n'y a donc pas d'impact sur les activités humaines ou l'usage du sol engendré par le projet par rapport à l'existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre d'une démarche de développement durable et afin de limiter les effets sur l'environnement, le projet intègre notamment :

- La création d'un réseau d'eaux pluviales sur le domaine public (réalisation sous Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole du Grand Nancy) afin de raccorder le site aujourd'hui uniquement desservi par un réseau d'eaux usées. Au-delà de permettre d'éviter un rejet des eaux pluviales dans un réseau d'assainissement, l'Eau Minérale Naturelle utilisée dans le centre thermal (non traitée afin de conserver ses propriétés physico-chimiques ayant reçues un agrément de l'Académie de Médecine) pour également y être rejetée; leur passage ultérieur (non nécessaire) dans une station d'épuration sera donc évité.
- L'utilisation de l'Eau Minérale Naturelle sur l'ensemble des bassins aquatiques. Cette eau étant naturellement chaude, son chauffage, et donc le recours à des systèmes nécessitant de l'énergie, est fortement réduit.
- Un objectif de performance thermique supérieure (RT 2012 - 10%) à la réglementation pour les zones du bâti concernées (diminution des besoins énergétiques notamment en chauffage, confort d'usage...).
- Le raccordement du projet au chauffage urbain.
- La mise en place de protections solaires sur les façades exposées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet GRAND NANCY THERMAL trouve assise sur un site urbanisé déjà en exploitation et dont l'usage futur sera dans la continuité de l'usage existant. Il consiste donc en la rénovation, l'extension mais également l'amélioration de l'ensemble des caractéristiques actuelles du site ; ceci en tenant compte des réglementations constructives en vigueur, des objectifs fixés par la Métropole du Grand Nancy, des échanges avec les services de l'Urbanisme...

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sont joints, en annexes volontaires, les documents suivants : - Arrêté exploitation forage - Phasage démolition/reconstruction - Plan de repérage des monuments historiques à proximité du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANCY

le,

20 Décembre 2018

Signature


Bruno VERBAERE
Président

